

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

**2019 DAC 566** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raúl Damonte Botana dit Copi 10, rue Cauchois (18e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raúl Damonte Botana dit Copi 10, rue Cauchois (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raúl Damonte Botana dit Copi 10, rue Cauchois (18e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : «ici habita de 1979 à la fin de sa vie Raúl Damonte Botana dit Copi (1939-1987) romancier, dramaturge et dessinateur ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**